

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS



Séance du 08 juillet 2021

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

08-07-2021-11

Date de convocation le 01/07/2021

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Procurations : 3

Votants : 15

Le huit juillet deux mille vingt et un à dix-neuf heures, se sont réunis, en la salle des fêtes de Mont en raison de la crise du COVID, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

Etaient présents : Mmes BAZIARD, CAZENAVE, DAUBAS, ETCHART, GUITTONNEAU ainsi que MM. CAMGRAND, CLAVÉ, HILLOOU, LACOSTE-PEDELABORDE, LAMASOU, LETARGUA, et SALEFRANQUE.

Procurations : Mme LOQUET a donné procuration M. LETARGUA
M. LAPETRE a donné procuration Mme BAZIARD
Mme GRAUX a donné procuration M. SALEFRANQUE

Secrétaire de séance élue : Mme BAZIARD

OBJET : PRISE EAU DANS LE GAVE DE PAU - CONVENTION TRIPARTITE ENTRE SYNDICAT MIXTE DU GAVE DE PAU – EARL ANGLADETTE-COMMUNE DE MONT

La prise d'eau dans le gave de Pau à Lendresse aurait été construite en 1992 par les services de l'Etat.

Elle permet d'alimenter un ancien bras du gave de Pau où différents usages cohabitent :

- Espace de loisirs pour la commune
- Prélèvement agricole par l'Irrigant
- Usage milieu aquatique par l'intérêt que peut représenter ce bras en termes de biodiversité, zone de frayères...

En raison de la pluralité des acteurs concernés et suite à diverses interventions non coordonnées, il est apparu comme nécessaire qu'un cadre de gestion de ces ouvrages (prise d'eau de Lendresse, bras du gave, station de pompage) puisse être mis en place entre les différentes parties prenantes.

La présente convention ci annexée fixe un cadre de gestion des ouvrages précités, ainsi que les modalités techniques et financières entre le Syndicat, la Commune et l'Irrigant pour la gestion de la prise d'eau de Lendresse et du bras du gave de Pau.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

AUTORISE le Maire à signer la présente convention

PRÉCISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme.

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 23/07/2021

Reçu en préfecture le 23/07/2021

Affiché le

ID : 064-216403964-20210708-08_07_2021_11-DE

Jacques CLAVÉ

